

Actualisation des projections à long terme du COR : méthode et calendrier proposés

Compte tenu de l'importance de la crise actuelle, le Conseil d'orientation des retraites a jugé nécessaire d'actualiser ses projections relatives à la situation financière à long terme du système de retraite, dans le cadre de son prochain rapport, prévu pour janvier 2010, et en vue du rendez-vous de 2010.

Par rapport aux dernières projections du COR, publiées dans le 5ème rapport du Conseil de novembre 2007, la crise économique a en effet conduit à une dégradation rapide des comptes des régimes de retraite, du fait de la chute de l'activité et de l'emploi et donc des recettes des régimes. Au-delà de ces effets de court terme, les perspectives financières à plus long terme des régimes de retraite peuvent également être modifiées si la crise conduit à réviser les perspectives de croissance et de chômage à moyen et long terme.

Cette note précise la méthode et le calendrier qui pourraient être retenus pour cette actualisation des projections du COR. Elle comporte trois parties.

- 1- Rappel des hypothèses sous-jacentes aux dernières projections.
- 2- Hypothèses à actualiser et méthode proposée pour l'actualisation
- 3- Calendrier indicatif pour l'actualisation

1. Rappel des hypothèses des dernières projections du COR (2007)

Les dernières projections du COR sont celles du 5ème rapport du COR (novembre 2007) : « Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008 ».

Les **hypothèses démographiques, économiques et réglementaires** sous-jacentes au scénario de base sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

Hypothèses démographiques (scénario de base)	
* Natalité	1,9 enfant par femme
* Mortalité	Allongement de l'espérance de vie à la naissance entre 2000 et 2050 de 75,3 à 83,8 ans pour les hommes de 82,8 à 89,0 ans pour les femmes
* Immigration	Solde migratoire de + 100 000 personnes par an
Hypothèses économiques et de comportement (scénario de base)	
* Chômage	Retour au plein emploi en 2015, avec un taux de chômage de 4,5 %, puis stabilisation à ce niveau
* Productivité	Augmentation annuelle de la productivité du travail de +1,8 %
* Taux d'activité	La réforme de 2003 conduirait à + 400 000 actifs à terme, avec une montée en charge très progressive en début de période de projection
Hypothèses réglementaires (scénario de base)	
* Durée d'assurance (taux plein)	Passage de 40 à 41 ans en 2012, et à 41,5 ans en 2020, puis maintien à 41,5 ans jusqu'en 2050
* Revalorisation des pensions	Sur les prix

Des variantes étaient également présentées, en particulier, une **variante de chômage à 7%** à partir de 2015 au lieu de 4,5% ; et une **variante de productivité à 1,5%** au lieu de 1,8%, à partir de 2013. Comme le rappelle le tableau ci-dessous, les **hypothèses d'évolution de la productivité ont un effet cumulatif et en conséquence nettement plus important à long terme** sur les besoins de financement que les hypothèses de chômage.

	2020	2050
Scénario de base	-1,0	-1,7
Sensibilité aux hypothèses économiques		
Chômage plus élevé : 7 % à partir de 2015 au lieu de 4,5%	-1,4	-2,0
Productivité plus basse : 1,5 % par an au lieu de 1,8% (de 2013 à 2050)	-1,4	-2,8

2. Méthode proposée pour l'actualisation des projections

Le prochain exercice complet de projection du COR est programmé pour 2011, en vue de la prochaine échéance quadriennale de 2012 fixée par la loi de 2003. Les projections de population et de population active de l'INSEE, qui servent notamment de base aux projections du COR, sont en cours d'actualisation et seront disponibles fin 2010.

L'actualisation envisagée ici en vue du rapport du COR de janvier 2010 ainsi que du rendez-vous de 2010 est plus légère que les exercices complets de projections qui impliquent tous les régimes dans la mesure où elle vise uniquement à examiner les effets de la crise. Elle sera réalisée à l'aide d'une maquette agrégée du système de retraite, habituellement utilisée par le COR pour réaliser la synthèse des projections des différents régimes et les variantes. Cette maquette prend en compte de façon agrégée les effets d'une modification des hypothèses économiques sur les cotisations.

Pour estimer les évolutions de la masse des pensions, elle utilise les évolutions de la pension moyenne telles qu'elles sont projetées par les différents régimes sur la base des hypothèses retenues par le Conseil. Contrairement à ce qui est fait lors des exercices complets de projection du COR, il n'est pas envisagé à ce stade de demander aux régimes de réaliser de nouvelles projections. Le cas échéant, les principaux régimes pourront toutefois être sollicités pour conforter certains résultats.

La masse des cotisations du système de retraite sera déterminée au niveau global en fonction des hypothèses de salaire moyen et d'emploi qui seront retenues et la masse des pensions sera fondée sur les résultats des projections de 2007, ajustés pour prendre en compte les nouvelles hypothèses de productivité.

Dans cette actualisation, seules les hypothèses économiques seraient modifiées.

1) Les hypothèses démographiques des projections du COR de 2007 seraient conservées sur toute la période, dans la mesure où il n'existe pas de nouvelles projections de population totale et de population active : les prochaines projections de population active de l'INSEE devraient être disponibles fin 2010 et servir de base au prochain exercice complet de projection du COR prévu pour 2011.

2) Les hypothèses économiques seraient modifiées pour prendre en compte les effets de la crise :

- Concernant **le taux de chômage**, l'hypothèse de retour à 4,5% en 2015 devra être réexaminée sous deux angles : le calendrier de retour vers le plein emploi, et le niveau du taux de chômage de long terme.
- Concernant **l'évolution de la productivité**, qui sert à déterminer l'évolution du salaire moyen, l'hypothèse d'un rythme de croissance annuel de 1,8% pour la productivité du travail sera également réexaminée.

De façon générale, compte tenu de l'ampleur de la crise et de ses effets à court terme sur les comptes des régimes de retraite, il est nécessaire de prendre en compte **les évolutions économiques envisageables à court et moyen terme, et pas seulement à long terme**. En effet, l'existence ou non d'un rebond de croissance au sortir de la crise, et son importance, auront probablement un impact non négligeable sur la situation financière du système de retraite à l'horizon 2020. Plus précisément, l'analyse des révisions possibles des hypothèses de long terme de productivité, de croissance potentielle et de chômage devra être articulée avec des perspectives de croissance à court et moyen terme, de façon à disposer de scénarii cohérents sur l'ensemble de la période 2009-2050.

Compte tenu des fortes incertitudes entourant les prévisions économiques au sortir de la crise, plusieurs scénarii économiques alternatifs pourraient être retenus. A cette fin, il est demandé à la DGTPE de proposer des scénarii économiques de croissance potentielle (ou à long terme) et de croissance effective sur la période 2009-2050, avec les hypothèses de chômage et de croissance de la productivité et des salaires associées. Ces scénarii, qui seront soumis au Conseil, serviront de base aux travaux que le secrétariat général du COR va conduire en vue d'actualiser les dernières projections du COR de 2007.

3) Les hypothèses réglementaires seraient à ce stade inchangées par rapport aux projections de 2007. En particulier, la durée d'assurance requise pour une retraite au taux plein augmenterait pour atteindre 41,5 ans en 2020 conformément au texte de la loi de 2003, puis resterait à ce niveau au-delà de 2020.

Dans un second temps, un exercice spécifique relatif aux hypothèses réglementaires sera réalisé courant 2010 avec l'appui des principaux régimes, notamment des variantes d'augmentation de la durée au-delà de 2020 et de modification de l'âge minimum ou de l'âge du taux plein.

3. Calendrier indicatif pour l'actualisation des projections

Si la méthode proposée est retenue, le calendrier pourrait être le suivant :

- Présentation des scénarii économiques par la DGTPE au Conseil au cours de l'automne (séance d'octobre ou novembre).
- Préparation des projections articulées avec ces scénarii en vue d'une présentation au Conseil fin 2009-début 2010 pour le rapport du COR de janvier 2010.
- Variantes réglementaires pour les principaux régimes courant 2010.